

Service émetteur :

Direction de la Stratégie Régionale en Santé
Direction Adjointe Qualité et Pilotage
Département Qualité et Droits des Usagers

Rennes, le 11/02/2025

La Directrice générale
de l'Agence Régionale de Santé Bretagne

à

Madame la Directrice
Résidence Les Genêts d'Or
12 rue François Le Puluard
22580 PLOUHA

Objet : Inspection de l'EHPAD les Genêts d'Or à Plouha.

P. J. : 2 tableaux
Un modèle de plan d'actions

Lettre adressée par mail avec accusé de réception

Madame la Directrice,

Comme suite à mon courrier en date du 12 novembre 2024 et dans le cadre des dispositions des articles L121-1 et L122-1 du code des relations entre le public et l'administration, vous avez, par mail du 12 décembre 2024, demandé des précisions sur certaines mesures envisagées à l'issue de l'inspection de l'EHPAD les Genêts d'Or réalisée au mois de septembre 2024. Une réponse vous a été apportée par mail du 19 décembre 2024.

Dans l'attente des pièces justificatives, je maintiens les prescriptions inscrites dans le tableau 1 ci-joint afin de vous amener à corriger les dysfonctionnements constatés et à améliorer la gouvernance de l'établissement.

Par ailleurs, afin d'améliorer l'organisation et le fonctionnement de votre établissement, je vous invite aussi à suivre les recommandations listées dans le tableau 2.

S'agissant des prescriptions, je vous demande d'établir un plan d'actions pour leur mise en œuvre et de le renvoyer à la Délégation Départementale des Côtes d'Armor (12, rue de Paimpont, CS 82152, à SAINT-BRIEUC -22021-) en utilisant le modèle ci-joint, dans un délai de 60 jours à compter de la réception du présent courrier.

Je vous demande également de retourner à la Délégation Départementale des Côtes d'Armor, les éléments de preuve de la réalisation des mesures dans le respect des délais indiqués (qui courrent à compter de la date de réception du présent courrier de notification).

Un recours contentieux peut être exercé contre ces prescriptions auprès du Tribunal administratif de Rennes, 3 contour de la Motte, CS 44416, 35044 RENNES CEDEX - dans un délai de deux mois à compter de la date de réception de ce courrier.

Je vous prie de croire, Madame la Directrice, à l'assurance de ma considération distinguée.

P/La Directrice générale
de l'Agence Régionale de Santé Bretagne

Le Directeur adjoint Qualité et pilotage

Ludovic ALAUX

L'ARS Bretagne procède à un traitement de vos données personnelles pour la gestion et le suivi de votre activité. Vos données sont conservées 10 ans et sont uniquement destinés à l'ARS Bretagne. Pour en savoir plus sur la gestion de vos données personnelles et pour exercer vos droits Informatique et Libertés, contactez le Délégué à la Protection des Données de l'ARS par mail : ARS-BRETAGNE-CIL@ars.sante.fr ou par voie postale.

6 place des Colombes
CS 14253
35000 Rennes Cedex
Tél : 02.90.08.80.00

www.ars.bretagne.sante.fr

